



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

En exercice : 15

Présents : 15

Date de la Convocation : 09 juin 2020

Votants : 15

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt, le 16 juin à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes communale sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN, vu l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Audrey JOVER, Cécile MARIOTTE, Mylène ROSSILLON, Jeannine VAILLER

Messieurs Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Denis FENEON, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD

Secrétaire de séance : Mme Alexandra BONOT

Etat civil : Néant

Daniel Bouchard fait remarquer que le Maire n'est pas mentionné dans le PV. Réponse du Maire : la séance est tenue sous sa présidence et la rectification sera menée dans ce sens. Deux Adjoints au Maire ont la même délégation. Réponse du Maire, nous changerons les intitulés. Mr Daniel Bouchard avait postulé pour faire partie de la commission Urbanisme et Jean-Paul Demarthe pour être délégué ONF. Réponse du Maire : Le Secrétariat de Mairie modifiera ces erreurs.

Sous réserve de l'apposition de ces remarques, le Procès-verbal de la séance du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Budget : investissements 2020

En vue de l'élaboration du budget et du vote du budget, le Maire propose de déterminer ensemble les objectifs sur les investissements.

Il expose que certains investissements sont obligatoires et seront travaillés par la Commission finances. D'autres doivent être prévus afin de planifier des travaux ou le remplacement de matériels défectueux. Le Maire propose le remplacement du véhicule du service technique, l'achat d'une épareuse, l'équipement informatique pour l'école.

Denis Fénéon propose de rajouter les crédits concernant l'achat de 2 parcelles en emplacement réservé.

Le concassage de cailloux pour le remblai des chemins communaux (sera étudié lors de la réunion de la Commission chemins), les travaux de clôture de l'école, le changement de serrures, l'étude sur l'écoulement des eaux aux Teppes Saint Martin et l'étude et travaux sur la salle des fêtes viennent compléter la liste. Monsieur Guillaume Coulon demande qui s'occupe de la rénovation des ouvrages d'art. Qui peut nous aider sur un projet de rénovation de pont ? Réponse du Maire : Le pont de la Teppe Saint Martin relève de notre compétence. Une partie a été rénovée. La Commune demandera un avis à l'ATD.

2. Cotisations SIVOM de la haute Mouge

Le Maire explique que les cotisations du 3^{ème} trimestre 2013 (CNRACL, IRCANTEC, CDG, RAFF et ATIACL) pour le SIVOM de la Haute Mouge n'ont été que partiellement réglées (uniquement décembre) entraînant la non prise en compte de l'année de cotisations 2013 pour les agents du SIVOM. La somme des restes à régler s'élève à 1202.31 euros. La clef de répartition entre les communes d'Azé, Péronne et Saint Maurice de Satonnay à la dissolution du SIVOM est la suivante :

Azé : 50.6 % soit 608.37 euros

Péronne : 29.31 % soit 352.40 euros

Saint Maurice de Satonnay : 20.09 % soit 241.54 euros

La trésorerie préconise que la Commune d'Azé règle la totalité de cette somme, qu'une convention soit signée avec les autres communes pour le remboursement de chacune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à régler les cotisations du 3^{ème} trimestre,

CHARGE le Maire d'établir ladite convention.

3. Demandes de subventions communales

Le Maire donne lecture du courrier du Camping des grottes et du Karaté Club et rappelle la décision du Conseil municipal lors de sa séance du 28 mai dernier.

- Karaté club

Le Conseil municipal s'interroge sur l'encaissement par l'association des cotisations annuelles des adhérents et si certains ont demandé un remboursement. Néanmoins le Maire propose de réduire de moitié la location annuelle 2021 de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCORDE une réduction de 50 % sur la location de la salle des fêtes pour l'organisation des cours de karaté.

- Le Camping des Grottes

Le Maire rappelle que le Camping des Grottes est en gérance par des particuliers et n'est plus une compétence de Mâconnais Beaujolais Agglomération. A ce titre il est considéré comme un commerce à part entière.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'aide financière exceptionnelle de 1.500 Euros au Camping des grottes.

4. Achat voiture équipe technique

La parole est donnée à Dany Grandjean et Denis Fénéon. L'ancien véhicule communale n'est plus en service. Il convient de procéder à son remplacement.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le devis de Azé Technic Auto pour un montant de 17061.40 euros TTC.

5. Achat épareuse

La parole est donnée à Dany Grandjean et Denis Fénéon. L'épareuse est hors service. Il convient de procéder à son remplacement.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le devis de MORTIER pour un montant de 21600 euros TTC.

FIXE à 800 euros le prix de vente de l'ancien broyeur.

6. Covid 19 : Point de situation

a. Point de situation après ouverture école

Plusieurs réunions de travail et de concertation ont eu lieu. L'accueil des enfants se déroule bien. La cantine a ouvert. Le protocole mis en place par la Directrice fonctionne bien. Le Maire attend le nouveau protocole sanitaire suite à l'allocution de Monsieur le Président de la République. La réouverture de la cantine nécessite l'occupation d'une salle supplémentaire et les agents de surveillance continuent la désinfection des locaux en journée, le conseil municipal ne souhaite pas ouvrir la garderie périscolaire.

b. Situation des commerces et aides attribuées

Deux subventions exceptionnelles ont été versées conformément à la décision du Conseil municipal lors de la séance du 28 mai 2020.

Le Maire a accordé la gratuité de deux mois de loyers (avril et mai 2020) pour deux autres commerçants.

c. Distribution des masques

La Commune a fait appel à des bénévoles pour la confection d'environ 180 masques en tissu. La distribution s'est faite pour les administrés de plus de 70 ans. Plusieurs commandes ont été passées et non honorées ne permettant pas aux habitants d'Azé de bénéficier de masques. Une dotation de Mâconnais Beaujolais Agglomération au mois de mai a finalement permis une distribution pour les administrés âgés de 12 à 69 ans. Seulement environ 200 masques ont été donnés. Il est rappelé que le retrait reste possible au secrétariat de mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'identité.

d. Appels téléphoniques pendant la pandémie

En lien avec la Préfecture, l'équipe municipale et le secrétariat de Mairie ont pris contact plusieurs fois avec les personnes vulnérables recensées sur la commune. Des visites à domicile ont également été réalisées. Le but étant de d'aider les personnes isolées et vulnérables à réaliser les courses de premières nécessités.

e. Aide aux personnes

Le Marché hebdomadaire du dimanche matin a rouvert. Une entraide s'est opérée, entre voisins et famille.

f. Distribution de chocolat

Le magasin ACTION implanté à MACON a fait don de chocolats. La distribution a été réalisée auprès des personnes de + 72 ans.

7. Demande d'installation école nature sur Azé

Le Maire donne lecture d'un courrier provenant de « l'école nature ». Actuellement implantée au Mont-Saint-Romain, ils recherchent un lieu plus grand afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre d'enfant. Une commission ad'hoc composée de Patrick Monin, Alexandra Bonot, Cécile Mariotte, Jeannine Vailler, Jean-Paul Demarthe, Audrey Jover ainsi que les Adjointes au Maire est créée afin de mener une réflexion sur le projet et ainsi pouvoir donner une réponse à la demande.

8. Projet équipement numérique

Le Maire a été contacté par la Directrice de l'école d'Azé concernant un projet d'équipement numérique subventionné à hauteur de 50% par l'Éducation nationale et plafonné à 14 000 euros. La Commune doit décider quel support peut être mis en place. Le Maire sera chargé de demander un devis pour l'installation d'un vidéoprojecteur interactif par classe et un vidéoprojecteur pour la salle d'évolution.

De plus, le Maire et l'équipe enseignante réfléchissent à la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail de type PRONOTE ou ECLA. Le support coûterait 36 euros pour l'installation et 0.60 cts par élève par an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

CHARGE le Maire de mettre en place le projet « Environnement Numérique de Travail ».

9. Commissions à compléter : CCID. Sigale. Elections

Le fichier GALA demandé par la Préfecture a été complété avec les coordonnées du Maire puis des Adjointes au Maire comme l'a demandé la Préfecture.

a. SIGALE

Il a été demandé d'élire un deuxième délégué suppléant pour la représentation de la Commune au SIGALE. Cécile MARIOTTE se porte suppléante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nomination de Cécille MARIOTTE comme deuxième suppléante au SIGALE.

b. CCID

Suite aux élections municipales de 2020, la commission communale des impôts directs doit être renouvelée. Le Maire propose plusieurs noms qui seront soumis à la Direction départementale des finances publiques.

c. ELECTIONS

Le Maire propose de voter les membres de la Commission communale « Elections » soit :

Daniel BOUCHARD, Audrey JOVER, Jean-Paul DEMARTHE, Aurore DUTARTRE, Véronique DUFETRE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de la commission élections et la nomination des membres.

10. Ressources humaines

a. Contrats des agentes administratives

Le Maire propose de stagiatiser un Agent administratif et souhaite proposer un Contrat à Durée Indéterminée pour un second agent. Le Conseil Municipal APPROUVE les propositions de condition de travail proposées par le Maire. DIT que les démarches administratives seront faites en conséquence.

b. Remplacement d'une agente d'animation suite à son départ à la retraite

Le Maire informe le Conseil qu'un Agent doit partir prochainement à la retraite. Le Maire propose de commencer la procédure pour pourvoir à son remplacement.

c. Remplacement d'une agente technique suite à son départ à la retraite

Pendant le confinement, le Maire rappelle qu'un agent est parti en retraite. Il convient de procéder à son remplacement pour la rentrée scolaire.

d. Titularisation agent

Un agent technique sera titularisé au 1^{er} août 2020, faisant suite à sa période de stage.

11. Proposition d'adhésion au CAUE

Le Maire demande au Conseil municipal de se positionner sur l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire qui a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale par son activité de conseil, d'animation et de sensibilisation, de formation et d'information.

Ses missions étant d'intérêt public, les services qu'il propose peuvent intéresser les particuliers, les élus, les collectivités et les professionnels qui ont un projet d'aménagement, de rénovation, de construction ou de restauration.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après délibération :

DECIDE d'adhérer au CAUE

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

12. Classement des archives

[l'article L 212-6](#) du code du patrimoine souligne que les collectivités territoriales assurent la conservation et la mise en valeur de leurs archives. Il appartient donc au Maire d'assurer la conservation des archives. Un rendez-vous est fixé le 26 juin prochain avec le Centre de Gestion pour établir un devis pour le classement des archives communales. Nous serons destinataires d'un devis et pourront inscrire cette somme au budget.

13. Réunions de Commissions à prévoir : finances. Chemins/routes. Bâtiments

Le Maire propose de réunir ces trois commissions :

La commission Finances pour la préparation des budgets : mardi 22 juin à 19 heures

La commission Chemins/routes : vendredi 03 juillet à 17 heures

La commission bâtiments : mercredi 01 juillet à 19 heures

14. Préparation des cérémonies des batailles d'Azé et du 14 juillet

Le Maire donne lecture de la note d'information de la Préfecture portant sur les modifications du cadre réglementaire des rassemblements. Le Maire propose de commémorer les batailles d'Azé et la fête nationale du 14 juillet en déposant une gerbe de fleurs. Les invitations se cantonneront au

15. E-ACTES

Le Conseil municipal s'est prononcé le 17 septembre 2019 pour l'adhésion à e-actes pour la dématérialisation des actes administratifs de la commune transmis au contrôle de légalité. Il convient de mettre à jour le tiers de télétransmission soit S2low.

Le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE l'adhésion de la Commune d'Azé au programme ACTES ainsi que Monsieur le maire à signer les conventions et tous les autres documents nécessaires à la mise en place de ce programme avec Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire (convention, avenant et toutes les autres pièces nécessaires à la mise en place ce nouveau service).

MET à jour le tiers de télétransmission soit S2low.

16. Travaux effectués et en cours

La parole est donnée à Danny Greandjean. Le chauffe-eau du local du boucher ne fonctionne plus.

Un devis sera demandé pour procéder à son remplacement. Une paroi de douche sera

prochainement changée chez un locataire. Suite aux intempéries, les agents techniques ont nettoyé et balayé des chemins communaux. Un devis pour la pose pour une journée d'une benne a été fait.

Il ne sera pas donné suite à cette prestation. L'arrosage est mis place. Une rampe sera installée à la

salle des fêtes pour permettre à l'agent communale de descendre l'autolaveuse pour le nettoyage des deux niveaux. La chaufferie est régulièrement en panne. Il faut changer une pièce.

17. Questions diverses

a. Droit de préemption urbain / emplacement réservé

- Parcelles C62, C63, C799, C800 et C968

Le Maire rappelle que les parcelles C62 et C63 sont sur un emplacement réservé. La commune souhaite se porter acquéreur pour ces deux parcelles ou exercer son droit de préemption comme la réglementation le permet.

b. Chaufferie bois

Un devis sera demandé pour afin de mettre un terme aux nombreuses pannes et demandes de réparations.

c. Recensement des compteurs d'eau

L'agent comptable a recensé les compteurs d'eau. Monsieur le Maire demande à Monsieur Daniel BOUCHARD, Conseiller municipal et Président de l'Association « La Foire d'Azé » combien de compteurs l'association utilisait-elle lors de la foire. Les abonnements sont coûteux et les consommations sont faibles. Il sera étudié un projet pour faire une traversée de route des canalisations.

d. Demande pour le marché

Depuis le 14 juin, un nouveau marchand est présent sur le marché d'Azé. Il propose des plats grecs à emporter.

e. ONF : gestion des affouages 2020

Une information est faite aux affouagistes. En raison du COVID 19, les affouages sont ajournés. Il sera autorisé pour les affouagistes de 2019 de procéder aux affouages sur 2 lots pour 2020. Le débardage ne peut avoir lieu maintenant car cela entraînerait de gros dommages sur la faune et la flore.

f. Réouverture de la Mairie

A compter du lundi 22 juin 2020, ouverture des permanences Mairie aux heures habituelles. Le port de masque est fortement recommandé pour les usagers.

g. Fermeture de la Poste le samedi

La fréquentation de l'Agence Postale Communale et l'organisation du travail au secrétariat de Maire conduisent le Maire à proposer un changement d'horaire des permanences à l'Agence Postale Communale. Soit les horaires suivants :

Lundi	10h30 à 12h30
Mardi	10h30 à 12h30
Mercredi	10h30 à 12h30
Jeudi	10h30 à 12h30 et 15h à 18h30
Vendredi	10h30 à 12h30
Samedi	Fermeture

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

CHARGE le Maire à procéder au changement d'horaire des permanences de l'Agence Postale Communale.

h. Courrier d'un administré sur la Fibre optique

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part d'un administré. Réponse du Maire : Deux armoires fibre ont été installées sur la commune. Orange, propriétaires des réseaux est chargé des travaux sur l'installation des câbles permettant par la suite aux particuliers de demander des branchements fibre. Il est donc laissé aux demandeurs le soin de se rapprocher d'un fournisseur d'accès qui donnera réponse sur la possibilité de brancher en fibre ou non.

i. Maintien de la fête foraine malgré l'annulation de la foire d'Azé

Le Maire rappelle que la Foire d'Azé est annulée et demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien du marché forain. Le Conseil municipal se prononce en faveur du maintien du marché forain. Il leur sera rappelé que la foire est annulée et de ce fait, occasionnant une fréquentation moindre que d'accoutumé.

j. Devis cylindre portail de l'école

Un devis pour un montant de 612 euros TTC est accordé pour le changement de cylindre sur le portail de l'école.

k. Devis benne

Un devis pour la pose pour une journée d'une benne a été fait. Il ne sera pas donné suite à cette prestation.

18. Tour de table

Serge THIRARD : L'entreprise MURY vient demain pour effectuer des réparations et faire la levée de réserve concernant le marché public de la construction de l'école. L'entreprise MERLE a été contacté pour la réparation d'une fuite sur une toiture à la Maison de la Place et concernant le marché public de rénovation. Le fleurissement et le légumissement sont finis. Les associations et les bénévoles sont remerciés pour leur implication dans ce projet. La structure Très Petite Section doit ouvrir en septembre. Du fait du COVID, le marché pour le transport des élèves n'a pu avoir lieu. Le contrat est reconduit pour une année.

Jean-Paul DEMARTHE : Le stationnement sur la place du marché et sous les halles par des véhicules privés gênent l'installation des marchands le dimanche. Ces derniers souhaiteraient qu'une signalisation effective du marché du dimanche soit faite avec interdiction de stationnement. Par ailleurs, Jean Paul Demarthe signale le remplissage total de certains containers de tri sélectif. Réponse du Maire : Mâcon Beaujolais Agglomérations à été contacté pour effectuer une collecte et avec une intervention semaine 24. Il est précisé que les usagers ne sont pas respectueux et laissent les déchets à terre alors que les colonnes ne sont pas pleines.

Denis FENEON souhaite remercier David MARCERON pour avoir tondu plusieurs fois en Fourgeot.

Daniel BOUCHARD : Les toilettes publics à l'école ont-ils été remis en service ? Réponse du Maire : Non, pas actuellement. Les véhicules en stationnement gênant sont encore en place. Réponse du Maire : les propriétaires ne sont pas français, le signalement a été fait auprès de la gendarmerie pour engager la procédure d'enlèvement.

Audrey JOVER : Un signalement a-t-il été fait auprès de la gendarmerie concernant les incivilités qui ont lieu sous les halles ? Réponse du Maire : La gendarmerie sera contactée à ce sujet.

Cécile MARIOTTE : Des délais ont-ils été donné par orange concernant la fin du déploiement de la fibre ? Les travaux devaient prendre fin en avril. Avec le confinement, les délais sont rallongés.

19.Agenda

La séance est levée à 23h55.

Prochain conseil Mardi 07 juillet 2020 à 20 heures à la salle des fêtes.
